



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC/Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau
Quebec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**Revision to a Request for Supply
Arrangement - Révision à une demande
pour un arrangement en matière
d'approvisionnement**

The referenced document is hereby revised; unless
otherwise indicated, all other terms and conditions of
the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de l'invitation
demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Professional Services Online & Temporary Help
Services Division/Division des services professionnels
en ligne et d'aide temporaire
11 Laurier St./11, rue Laurier
10C1, Place du Portage III
Gatineau
Quebec
K1A 0S5

Title - Sujet ProServices Method of Supply	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60ZT-180024/A	Date 2017-06-12
Client Reference No. - N° de référence du client 20180024	Amendment No. - N° modif. 004
File No. - N° de dossier 002zt.E60ZT-180024	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZT-002-31516	
Date of Original Request for Supply Arrangement 2017-05-25 Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-07-05	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Hickey, Natasha	Buyer Id - Id de l'acheteur 002zt
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-3896 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the solicitation. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de l'invitation.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

N° de l'arrangement – Supply Arrangement No.
E60ZT-180024/A

N° de la modif. – Amd. No.
004

Id de l'acheteur – Buyer ID
002ZT

N° de réf. du client – Client Ref. No.
E60ZT-180024/A

N° du dossier – File No.
009ZT. E60ZT-180024/A

FMS No/N° VME – CCC No/N° CCC

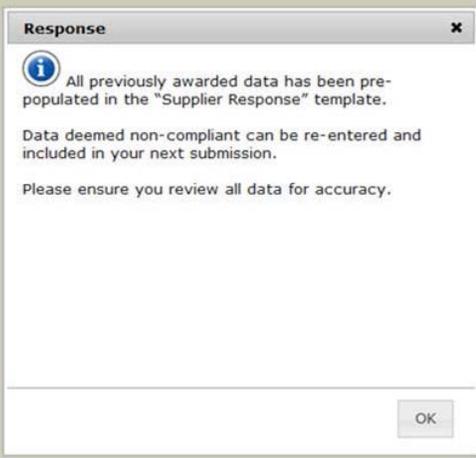
Cette modification 004 de la demande pour un arrangement en matière d'approvisionnement est de réviser les items suivants:

Répondre aux questions des soumissionnaires :

Question		Réponse	
Q.30	<p>J'ai une question sur un aspect du processus d'arrangement en matière d'approvisionnement ProServices. Je suis un titulaire actuel d'arrangement en matière d'approvisionnement dans le volet de gestion de projet et je suis intéressé par l'ajout d'une autre catégorie de services dans le même volet. La nouvelle catégorie serait Rédacteur technique. ProServices détaille 11 tâches différentes dans cette catégorie. J'ai effectué presque toutes ces tâches pour une variété de clients différents, mais je n'ai jamais effectué les 11 tâches pour le seul et même client. Si je fournis une référence, il est probable que j'aurai effectué une variété des tâches détaillées pour cette référence, mais probablement pas toutes. Donc, hypothétiquement, ils pourraient affirmer que j'ai effectué les tâches 2, 3, 4, 6, 7 et 8 sur la liste, mais pas 1, 10 et 11 (par exemple). Est-ce important? Je suppose que cela dépend de la façon dont vous expliquez le processus à la référence en question, alors je me suis demandé comment cela fonctionne habituellement.</p>	R.30	<p>ProServices demandera à la référence si les services fournis par le soumissionnaire pour la ou les catégories sont semblables aux descriptions de catégories figurant sur le site Web de ProServices à l'adresse suivante : http://www.tpsgc-pwgscc.gc.ca/app-acq/sp-ps/vlcat-strmcat-fra.html</p> <p>Voir la Partie 4 – Procédures d'évaluation et méthode de sélection, article 3. Évaluation technique – Critères obligatoires, O.3 Justification de référence pour chaque catégorie « Récemment validée », élément 11 pour un exemple de courrier électronique qui sera envoyé aux références.</p>
Q.31	<p>O.1 Nombre minimum d'années d'existence de l'entreprise, page 14</p> <p>Question, partie 1, nous aimerions savoir s'il est suffisant d'être incorporé pendant un minimum d'un an sans nécessairement avoir eu de contrat et effectuer des travaux réels. Nous sommes incorporés depuis 2013, mais notre entreprise n'a reçu aucun contrat depuis lors.</p> <p>Question, partie 2. Si ce n'est pas le cas et qu'il est nécessaire d'avoir une expérience de travail « réelle » d'un an minimum dans le domaine de la gestion des documents, puis-je utiliser mon expérience de travail antérieure sur des contrats où j'étais entrepreneur/employé pour d'autres? Dans le passé, d'autres organismes gouvernementaux ont permis cette pratique pour les différentes demandes de propositions pour lesquelles nous avons soumissionné.</p>	R.31	<p>Oui, une entreprise qui existe depuis un an satisfait au critère obligatoire O.1 Nombre minimum d'années d'existence de l'entreprise.</p> <p>Non, vous ne pouvez pas utiliser l'expérience de travail acquise lorsque vous étiez entrepreneur/employé pour d'autres personnes, à moins que ce travail n'ait été facturé par la société qui présente une offre sur cette demande de soumissions. Voir la Partie 4 – Procédures d'évaluation et méthode de sélection, article 3. Évaluation technique – Critères obligatoires, O.3 Justification de référence pour chaque catégorie « Récemment validée » de la DAMA.</p>

Q.32	<p>Je suis un fournisseur ProServices qui ne souhaite pas ajouter de volets ou de catégories supplémentaires. J'ai lu le document DAMA, accédé à la soumission par voie électronique, vérifié l'attestation des droits acquis, enregistré et soumis le tout. Cela m'a pris environ deux minutes dans le système. Y a-t-il quelque chose que je ne saisis pas?</p>	R.32	<p>Pour un fournisseur existant, le processus est très rapide. ProServices communiquera avec vous pour obtenir toute information supplémentaire dont nous aurons besoin une fois que la demande de soumissions prend fin et que le processus d'évaluation débute.</p>
Q.33	<p>33.1 Relativement à la partie 2, article 7.2 (page 9) La DAMA indique que les fournisseurs de MARC de l'OC peuvent présenter à ProServices les volets qui leur ont été attribués pour des droits acquis possibles. Étant donné qu'il n'y a que 5 volets dans les MARC de l'OC et 6 volets liés aux MARC dans ProServices, pouvez-vous confirmer la configuration des volets MARC de l'OC dans ProServices, en particulier si le titulaire de volet MARC de l'OC 4 sera capable ou non de participer aux deux catégories, soit 13.4 et 13.5?</p> <p>33.2 Relativement à la partie 4, article 2 (page 13) En lieu et place des soumissions imprimées, SPAC demandera des formulaires signés et d'autres renseignements sur demande. Cette section indique que les soumissionnaires disposent de 2 jours pour fournir ces renseignements sur demande.</p> <p>Même si je félicite SAPC de réduire la paperasserie et d'instituer un processus qui simplifiera les réponses aux soumissionnaires, ce processus peut causer des dommages et un stress importants aux propriétaires de petites entreprises et même aux grandes entreprises si les personnes citées sur la soumission ne sont pas disponibles (vacances, maladie) lorsque la demande est reçue. SPACE pourrait-elle envisager de permettre aux soumissionnaires de soumettre ces informations avant de recevoir une demande formelle ou, tout au moins, d'instaurer un processus plus souple qui peut parer les absences, les problèmes de courrier électronique, etc.? Ceci est particulièrement important, car les soumissionnaires ne savent pas quand une telle demande pourrait être reçue, étant donné que le processus d'évaluation prendra plusieurs mois et que la demande pourrait être présentée à tout moment.</p>	R.33.	<p>33.1 L'actuel volet MARC 4 a été divisé en deux catégories (à savoir 13.4 Conflits commerciaux et opérationnels : Facilitation des discussions – médiation et 13.5 Conflits commerciaux et opérationnels : arbitrage).</p> <p>Oui, le titulaire de MARC de l'OC peut maintenir son volet 4 dans les catégories 13.4 et 13.5.</p> <p>Veuillez consulter la modification 001 pour des renseignements supplémentaires concernant les droits acquis.</p> <p>33.2 Non, ProServices ne tiendra pas compte des soumissionnaires qui envoient des renseignements de clarification avant que cela leur ait été demandé. Conformément à la Partie 4 – Procédures d'évaluation et méthode de sélection, article 2 : Demande de renseignements/Clarification des soumissionnaires du document DAMA, le soumissionnaire peut demander une extension du nombre de jours.</p>

<p>33.3 Relativement à la partie 4, M2, article 2 et entrée dans le SSPC des catégories SPTS protégées par des droits acquis</p> <p>Les instructions indiquent que les soumissionnaires doivent utiliser l'option « Actuellement validée » pour les catégories SPTS protégées par des droits acquis et, en outre, les instructions du SSPC indiquent que ProServices n'utilise pas l'option « Actuellement non validée ». Cependant, lorsque vous essayez d'entrer des catégories protégées par des droits acquis, le SSPC distingue les catégories SPTS validées et les catégories SPTS non validées. Plus précisément, lorsque vous essayez d'entrer une catégorie attribuée en tant que catégorie non validée dans les SPTS, les seules options disponibles dans le SSPC sont « Actuellement non validée » ou « Actuellement non validée – maintenant validée ».</p> <p>Pourriez-vous préciser comment nous devrions entrer ces catégories dans le SSPC et confirmer que cela n'affectera pas la qualification des catégories dans ProServices?</p> <p>33.4 Relativement aux catégories du volet 5</p> <p>Il y a un moment, SPICT a ajouté les catégories 5.13 Chef de l'équipe indépendante d'examen du projet de TI, et 5.14 Examineur indépendant du projet de TI. Celles-ci ne figurent pas sur le formulaire d'entrée des données SSPC de ProServices pour le volet 5. Pourriez-vous préciser si ces catégories sont disponibles dans ProServices ou si, pour une raison ou une autre, elles en ont été exclues?</p> <p>33.5 Question d'ordre général : SPSV et Services d'apprentissage</p> <p>SPAC avait déjà prévu d'ajouter les catégories d'AMA « SPSV et Services d'apprentissage » à ProServices. Elles représenteraient des ajouts précieux à l'AMA de ProServices et donneraient un élan considérable aux petites et moyennes entreprises capables de fournir des services connexes sur des contrats inférieurs au seuil de l'ALENA. Avec l'ajout des MARC de l'OC à ProServices, il est très curieux et décevant que ce nouvel appel d'offres n'inclue pas les volets et catégories d'AMA « SPSV et Services d'apprentissage ». SPAC envisage-t-elle toujours d'ajouter les volets et catégories de ces AMA et, dans le cas contraire, pourquoi pas?</p>	<p>33.3 Bien que la composante de collecte de données (CCD) inclue les options de menu déroulant « Actuellement validée » et « Actuellement non validée », toutes les catégories que le soumissionnaire inclut dans son offre pour être considérées comme étant de droits acquis devraient être identifiées comme « Actuellement validée », peu importe la façon dont ces catégories ont été validées ou non en SPICT et/ou SPTS (centrés sur les tâches seulement).</p> <p>Si, par le passé, on vous a attribué une ou plusieurs catégories et que le transfert de ces catégories les fait maintenant apparaître comme « Actuellement non validée », elles peuvent être laissées telles quelles avant d'être soumises; ProServices les considère alors comme protégées par des droits acquis.</p> <p>33.4 ProServices propose également les catégories 5.13 Chef de l'équipe indépendante d'examen du projet de TI et 5.14 Examineur indépendant du projet de TI, mais il y a eu un problème technique avec la Composante de collecte de données (CCD) et SPAC lors du processus de résolution. De plus amples renseignements suivront dans une modification ultérieure.</p> <p>33.5 ProServices a profité de l'occasion d'ajouter les Modes alternatifs de règlement des conflits (MARC) comme arrangement en matière d'approvisionnement dans le cadre de ce nouvel appel d'offres. Cependant, des changements ont été apportés aux priorités et les Services d'apprentissage et l'Arrangement en matière d'approvisionnement des Services professionnels de soutien à la vérification (AMA-SPSV) peuvent être envisagés avec la mise en œuvre de la Solution d'approvisionnement électronique (SAE).</p>
---	---

Q.34	<p>Pourriez-vous expliquer la façon dont un fournisseur peut supprimer une catégorie pour laquelle il se qualifiait auparavant, mais plus aujourd'hui?</p>	R.34	<p>ProServices peut désactiver cette catégorie après avoir reçu une demande de la part d'un représentant autorisé de la société. Si vous soumissionnez lors d'un nouvel appel d'offres et que ces catégories apparaissent encore, ne vous inquiétez pas : nous corrigerons ce problème à l'étape de l'évaluation.</p>
Q.35	<p>Partie 4 – Procédures d'évaluation et méthode de sélection, 3. Évaluations techniques – Critère obligatoire, O.3 Justification de référence pour chaque catégorie « Récemment validée », n° 1. Concernant la fourniture d'une référence pour chaque catégorie qui doit avoir reçu une facture de la part du soumissionnaire, la facture de la référence doit-elle afficher une valeur minimale en dollars?</p>	R.35	<p>Non, il n'y a pas de valeur minimale en dollars pour les factures reçues par la référence que vous précisez dans la justification de référence pour chaque catégorie « Récemment validée ».</p>
Q.36	<p>J'ai reçu cet avis et je ne comprends pas ce qu'il signifie. De plus, dois-je remplir le document de la DAMA téléchargé et le soumettre?</p> 	R.36	<p>Les « fournisseurs actuels de ProServices » seront les seuls à recevoir cet avis. L'avis informe le fournisseur actuel de ProServices que les données qui lui ont déjà été attribuées seront intégrées au préalable à leur soumission effectuée par l'intermédiaire de la CCD, pour tenir compte de ses droits acquis.</p> <p>Veillez consulter la modification 001 pour des renseignements supplémentaires concernant les droits acquis.</p> <p>Vous devez télécharger et lire la DAMA et veillez à présenter votre soumission sur le portail électronique du SSPC. Veuillez consulter la question no 29 de la modification 003 pour d'autres raisons expliquant pourquoi vous devez télécharger le document de la DAMA.</p>
Q.37	<p>37.1 Question 1 Nous croyons que toutes les catégories actuellement offertes pour les méthodes d'approvisionnement des SPICT et des SPTS devraient être offertes pour celle de ProServices. Notre entreprise est actuellement qualifiée pour certaines catégories en vertu de l'arrangement en matière d'approvisionnement SPTS centré sur les tâches (attribuées lors des périodes de renouvellement qui ont eu lieu depuis la dernière mise à jour de ProServices), mais elles ne portent pas la mention « offerte actuellement » dans le SSPC; méthode d'approvisionnement ProServices.</p>	R.37	<p>37.1 Oui, toutes les catégories attribuées aux SPICT, aux SPTS (centrés sur les tâches seulement) et aux MARC de l'OC ou à l'AMA sont conservées dans les soumissions de ProServices des soumissionnaires. Veuillez consulter la modification 001 pour des renseignements supplémentaires concernant les droits acquis.</p> <p>Si on vous a attribué des catégories en vertu des SPICT ou des SPTS (centrés sur les tâches seulement), mais que vous</p>

	<p>L'État peut-il confirmer que nous pouvons cocher ces catégories comme étant actuellement offertes/actuellement validées (sans fournir de renseignements sur la référence) et qu'elles seront jugées conformes pour la méthode d'approvisionnement ProServices?</p> <p>37.2 Question 2</p> <p>Puisque les volets 1 à 7 sont copiés sur la méthode d'approvisionnement des services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT), et que les volets 8 à 12 sont copiés sur la méthode d'approvisionnement des services professionnels centrés sur les tâches et les solutions (SPTS) (centrés sur les tâches seulement), si un fournisseur se qualifie pour une catégorie dans ProServices pour laquelle il n'est pas actuellement qualifié en vertu des SPICT ou des SPTS, cette qualification est-elle transférée sur le support correspondant?</p> <p>Par exemple, le soumissionnaire X n'est pas actuellement qualifié, dans SPICT ou ProServices, pour la catégorie 1.1 Architecte d'applications et de logiciels. Dans le nouvel appel d'offres qu'il émet dans ProServices, le soumissionnaire X prouve qu'il se qualifie pour la catégorie 1.1 Architecte d'applications et de logiciels. Le soumissionnaire X se qualifie-t-il maintenant pour la catégorie 1.1 Architecte d'applications et de logiciels à la fois dans ProServices et SPICT?</p>		<p>n'avez pas présenté de soumission à ProServices une fois qu'elles vous ont été attribuées, elles ne seront pas automatiquement indiquées dans les soumissions de ProServices.</p> <p>Veillez vous reporter à la Partie 4 – Procédures d'évaluation et méthode de sélection, article 3. Évaluation technique – Critères obligatoires, O.2 Identification des volets et des catégories.</p> <p>37.2 Non, un soumissionnaire qui est jugé conforme, à qui a été attribué un arrangement en matière d'approvisionnement, ne transfère pas ces catégories à son offre à commandes active ou à son arrangement en matière d'approvisionnement SPICT ou SPTS (centrés sur les tâches seulement).</p> <p>C'est parce ces deux méthodes d'approvisionnement ont des exigences obligatoires de qualifications plus élevées que la méthode d'approvisionnement de ProServices.</p>
<p>Q.38</p>	<p>p. 14 O.1 Nombre minimum d'années d'existence de l'entreprise, « Le soumissionnaire doit exercer ses activités depuis au moins un (1) an » [...]</p> <p>Selon ma compréhension de l'AMA E60ZT-180024/A, l'exigence selon laquelle le soumissionnaire « <u>doit exercer ses activités en tant que personne juridique depuis au moins un (1) an</u> » se rapporte uniquement au fait que l'entreprise du soumissionnaire est une personne « juridique » depuis au moins un (1) an (un certificat de constitution, un enregistrement d'entreprise ou une déclaration de revenus peuvent le prouver). D'après ce que je comprends, ProServices n'exige pas qu'une entreprise ait en plus généré des recettes pendant au moins un (1) an pour satisfaire aux</p>	<p>R.38</p>	<p>Les arrangements en matière d'approvisionnement de ProServices peuvent seulement être accordés aux fournisseurs (c'est-à-dire aux entreprises). ProServices doit s'assurer que le fournisseur préqualifié a l'expérience et la capacité nécessaires afin de répondre aux exigences du client. Pour cette raison, le critère O.3 Justification de référence pour chaque catégorie « Récemment validée » demeure inchangé.</p>

	<p>exigences. Nous avons relu les modalités principales de l'AMA et n'y avons trouvé aucune précision.</p> <p>Si ProServices entend par « exercer ses activités en tant que personne morale » qu'il s'agit d'avoir « enregistré des recettes pendant au moins un (1) an », notre entreprise ne répond pas aux exigences requises pour soumissionner à l'AMA.</p> <p>Notre entreprise satisfait au critère d'être une personne morale depuis au moins un (1) an parce qu'elle a été enregistrée en 2013. Jusqu'à présent, aucune soumission n'a cependant été attribuée à notre entreprise, qui n'a donc généré aucune recette. Je possède toutefois les compétences requises dans le volet dans lequel notre entreprise veut soumissionner. Ces compétences, je les ai acquises en travaillant pour des entreprises autres que la nôtre.</p> <p>Au cours des dernières années, notre entreprise a soumis 3 DP à d'autres organismes fédéraux. Il est pratique courante pour les autorités contractantes de ces organismes d'autoriser les entreprises à soumissionner en leur nom, en plus d'utiliser les compétences indispensables que leurs ressources ont acquises en travaillant pour d'autres entreprises ou ministères. C'est pourquoi notre entreprise a aujourd'hui l'autorisation de présenter des soumissions.</p> <p>Si ProServices entend par « exercer ses activités en tant que personne morale pendant au moins un an » qu'il s'agit d'avoir « enregistré des recettes pendant au moins un an », nous demandons que ProServices apporte une modification qui permet aux soumissionnaires qui sont dans une situation comme la nôtre d'utiliser l'expérience de travail que les ressources ont obtenue en travaillant au sein d'autres entités commerciales ou gouvernementales.</p> <p>Permettre à d'autres entreprises ou soumissionnaires sans « expérience » de soumissionner auprès du gouvernement est une façon de respecter le mandat du gouvernement fédéral. D'ailleurs, ces entreprises peuvent offrir des ressources d'expérience possédant les compétences nécessaires obtenues au sein d'autres</p>		
--	---	--	--

	entreprises conformes aux exigences obligatoires du gouvernement du Canada.		
Q.39	<p>Notre équipe travaille actuellement à l'élaboration de notre soumission auprès de ProServices et nous nous demandons si nous recevrons un avis lorsque les références recevront un courriel ou si nous pouvons savoir dans quelle période de temps elles devraient recevoir un courriel de SPAC afin que nous puissions les prévenir.</p>	R.39	<p>Non, ProServices n'avisera pas les soumissionnaires au moment d'envoyer les courriels de référence.</p> <p>Conformément au critère obligatoire O.3 Justification de référence pour chaque catégorie « Récemment validée », élément 7 de la DAMA, ProServices encourage fortement au soumissionnaire d'aviser leurs références que ProServices communiquera avec eux.</p>
Q.40	<p>Je suis un fournisseur préqualifié de ProServices et je cherche à maintenir mes droits acquis concernant mes renseignements actuels relatifs à ProServices pour l'arrangement en matière d'approvisionnement numéro E602ZT-180024/A.</p> <p>Je mène une entreprise individuelle.</p> <p>Depuis que je suis qualifié pour ProServices, je participe au régime de pensions de retraite de la fonction publique. Devrai-je modifier ma soumission pour indiquer que je suis un ancien fonctionnaire?</p> <p>Veillez noter que l'on m'a permis de participer au régime de pension seulement après avoir travaillé en tant qu'employé nommé pour une période indéterminée pendant six mois en 2016, durant lesquels j'ai travaillé moins de 36 jours. Aussi, depuis novembre 2015, j'ai réalisé trois contrats de 90 jours en tant que travailleur occasionnel au sein d'un organisme fédéral. Dans le cadre de ces contrats, je n'étais pas admissible à la pension.</p>	R.40	<p>Oui, vous devez vous inscrire à titre d'ancien fonctionnaire dans la composante de collecte de données (CCD) si vous recevez une pension.</p> <p>Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter les sections suivantes de la DAMA :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partie 2 – Instructions pour la préparation des soumissions, article 9; Ancien fonctionnaire – Avis; • Partie 5 – Attestations, 1; Attestations obligatoires préalables à l'émission d'un arrangement en matière d'approvisionnement, élément C) Attestation d'un ancien fonctionnaire; • Pièce jointe B – Instructions étape par étape sur la façon de présenter une soumission, Critères obligatoires, Anciens fonctionnaires.
Q.41	<p>Je crois avoir suivi vos instructions concernant la soumission de renouvellement de ProServices (clause de droits acquis) dans le SSPC. Toutefois, je voulais également savoir si ma soumission répond à vos exigences et si j'avais besoin de joindre d'autres pièces jointes signées à la DP comme la page couverture, la clause de droits acquis, ou l'énoncé du soumissionnaire.</p>	R.41	<p>Non, ProServices ne peut pas confirmer si une soumission répond à ses exigences. L'évaluation des soumissions a seulement lieu après la date et l'heure de clôture. SPAC n'a accès à aucune soumission avant la clôture. Cela dit, vous pouvez consulter la réponse 28 de la modification 003, à savoir si votre soumission a bel et bien été soumise à SPAC.</p> <p>Non, vous n'avez pas de documents signés à joindre pour le moment. Veuillez vous reporter à l'article 1 sur la</p>

N° de l'arrangement – Supply Arrangement No.
E60ZT-180024/A

N° de la modif. – Amd. No.
004

Id de l'acheteur – Buyer ID
002ZT

N° de réf. du client – Client Ref. No.
E60ZT-180024/A

N° du dossier – File No.
009ZT. E60ZT-180024/A

FMS No/N° VME – CCC No/N° CCC

			présentation des soumissions relatives à la demande pour un arrangement en matière d'approvisionnement à la partie 2 portant sur les instructions à l'intention des fournisseurs de la DAMA. Veuillez également consulter l'article 3 sur les attestations à la partie 3 intitulée Instructions pour la préparation des soumissions.
Q.42	Les fournisseurs ayant envoyé une réponse pour des SPICT avant la date butoir du 07/04/2017 peuvent-ils obtenir des droits acquis sur les catégories présentées et ainsi se qualifier en SPICT?	R.42	Oui, dans la mesure où les résultats de la demande de soumissions SPICT fermée le 07/04/2017 ont été attribués avant la fin des évaluations sur ProServices. Veuillez vous reporter à la partie 4 portant sur les procédures d'évaluation et méthode de sélection, article 3, à l'évaluation technique – Critères obligatoires, O.2 Identification des volets et des catégories, et à la modification 001 pour en savoir davantage sur les droits acquis.
R.43	<p>L'article 7 de la page 9 sur les droits acquis stipule que les soumissionnaires de ProServices doivent utiliser le même numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) sous lequel ils ont été préqualifiés en SPICT ou en SPTS (centrés sur les tâches seulement) lorsqu'ils présentent une soumission sur ProServices. Les fournisseurs actuels qui sont une coentreprise doivent s'assurer que tous les membres de celle-ci demeurent les mêmes (y compris chaque NEA des membres individuels de la coentreprise).</p> <p>Nous sommes deux entreprises individuelles actuellement titulaires d'un arrangement en matière d'approvisionnement SPICT et SPTS. Nous sommes immatriculés à titre de coentreprise <u>seulement pour les arrangements en matière d'approvisionnement SPICT.</u></p> <p>Remarque : Les trois entités ont chacune leur NEA.</p> <p>Nous souhaiterions créer une coentreprise à la fois pour les AMA SPICT et les AMA SPTS sur ProServices. En vertu de l'article 7, nous comprenons que le titulaire d'un AMA SPICT ou SPTS bénéficiant de droits acquis de l'une ou l'autre des entreprises <u>individuelles</u> détient les mêmes droits à l'égard de</p>	R.43	<p>Non, vous ne pouvez pas combiner les droits acquis des deux différents fournisseurs à l'égard des catégories attribuées de l'AMA SPICT et SPTS (centrés sur les tâches seulement) pour la méthode d'approvisionnement de la coentreprise sur ProServices.</p> <p>Les coentreprises en SPICT ou SPTS (centrés sur les tâches seulement) peuvent présenter leur soumission sur ProServices à l'aide du même NEA et bénéficier des droits acquis. Chaque volet et catégorie supplémentaire devra être indiqué et corroboré conformément à l'article 3 de la partie 4 intitulée Procédures d'évaluation et méthode de sélection. Évaluation technique – Critères obligatoires, O.2 Identification des volets et des catégories et O.3 Justification de référence pour chaque catégorie « Récemment validée » de la DAMA.</p>

N° de l'arrangement – Supply Arrangement No.
E60ZT-180024/A

N° de la modif. – Amd. No.
004

Id de l'acheteur – Buyer ID
002ZT

N° de réf. du client – Client Ref. No.
E60ZT-180024/A

N° du dossier – File No.
009ZT. E60ZT-180024/A

FMS No/N° VME – CCC No/N° CCC

	la coentreprise et n'est donc pas contraint aux volets et aux catégories de l'AMA SPCIT au moment de la soumission de la coentreprise. L'État peut-il confirmer que cette interprétation est exacte?		
Q.44	Mon entreprise est enregistrée en Ontario, mais je n'ai pas de numéro d'inscription aux fins de la TPS. Cela pose-t-il problème?	R.44	Consultez l'article 2.1 portant sur l'obtention d'un NEA au moyen du système de données d'inscription des fournisseurs, à la partie 2 de la DAMA sur les instructions à l'intention des fournisseurs. (Page 6). Vous pouvez communiquer avec le Bureau des petites et moyennes entreprises (BPME) au 1 800 811-1148.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.